



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 57231

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'aide aux personnes âgées fragilisées. Les représentants des personnes âgées, les organisations de retraités et les organisations oeuvrant à leur égard, notamment les organisations représentatives des établissements, sollicitent l'ouverture d'un débat public sur l'aide aux personnes âgées fragilisées. Les principales préoccupations sont les effets de la convergence tarifaire en établissement et le plafonnement ou l'insuffisance des tarifs des prestations d'aide et de soins, qui impactent directement les ressources humaines mobilisées au service des personnes âgées les plus fragiles et la qualité des prestations. Par ailleurs, la sous-consommation des crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie constatée dans les comptes 2008 interpelle devant l'ampleur des besoins non couverts en matière d'aide et de soins aux personnes âgées. La perspective annoncée d'un cinquième risque de protection sociale devait répondre aux attentes des personnes concernées. Cependant, les premières orientations présentées par le Gouvernement semblent aller dans le sens d'une simple réforme du financement de l'APA. C'est pourquoi il lui demande ses intentions sur l'ouverture d'un débat public sur l'aide aux personnes âgées fragilisées.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57231

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7787

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)